



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 11742

Texte de la question

M. Francis Delattre attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'obligation faite aux personnes handicapées de fournir chaque année à la caisse d'assurance maladie un certificat médical pour la justification de leur handicap. Il lui demande de bien vouloir envisager de ne fournir qu'un seul et unique certificat médical au lieu d'un renouvellement tous les ans.

Données clés

Auteur : [M. Francis Delattre](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11742

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 février 2003, page 914